

## 5 bonnes actions pour une saison de navigation agréable et sécuritaire

1. Portez votre vêtement de flottaison (VFI) ou votre gilet de sauvetage. La réglementation exige d'avoir, pour chaque personne à bord, un VFI ou un gilet de sauvetage bien ajusté, en bonne condition et approuvé au Canada. Ils sont efficaces seulement si vous les portez, mais souvent ils sont introuvables ou vous avez de difficulté à les enfiler. Dans plus de 80 % des noyades liées à la navigation, les victimes ne portaient pas leur VFI.
2. Ne buvez pas de boissons alcoolisées en conduisant votre bateau! En Ontario, vous pourriez perdre votre permis de conduire routier. Plus de 40 % des décès liés à la navigation sont dus à l'alcool.
3. Toute personne qui conduit une embarcation de plaisance motorisée doit avoir en tout temps en sa possession une preuve de compétence. Ne vous faites pas surprendre sans cette preuve. Suivez une formation adéquate, prenez un cours et obtenez votre *carte de conducteur d'embarcation de plaisance* (CCEP).
4. Ne naviguez pas par mauvais temps. Les conditions sur un plan d'eau peuvent changer très rapidement, surtout sur des lacs peu profonds, comme le lac Saint-Jean. Vérifiez les prévisions météorologiques avant de quitter la rive et revenez aussitôt au bord dès que les conditions se détériorent.
5. Obtenez une inspection gratuite de votre bateau et assurez-vous que vous avez l'équipement de sécurité approprié à bord, qu'il est accessible et en bonne condition.

Équipement obligatoire	Canot, kayak, chaloupe	Moto marine	Voiliers et bateaux à moteur d'au plus 6 mètres	Voiliers et bateaux à moteur de plus de 6 à 12 mètres
Un gilet de sauvetage ou VFI approuvé au Canada pour chaque personne à bord.	✓	✓	✓	✓
Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 mètres.	✓	✓	✓	✓
Un dispositif de propulsion manuelle (aviron, rame, etc.) <u>ou</u> une ancre et un câble d'au moins 15 mètres.		✓	✓	✓
Une lampe de poche étanche (n'oubliez pas les piles) <u>ou</u> 3 signaux pyrotechniques approuvés de type A, B ou C		✓	✓	✓
Plus 6 signaux pyrotechniques de type A, B ou C.				✓
Un dispositif de signalisation sonore (sifflet, klaxon).	✓	✓	✓	✓
Des feux de navigation si l'embarcation est utilisée la nuit ou en période de visibilité réduite (brouillard, orage, etc.)	✓	✓	✓	✓
Un compas magnétique à moins de naviguer en vue d'amers ou de repères de navigation.			✓	✓
Une écope ou une pompe manuelle de cale avec suffisamment de tuyau pour déverser par-dessus bord.	✓	✓	✓	✓
Exempté si chaque personne porte son VFI.		✓		
Un extincteur d'incendie de classe 5BC si l'embarcation est équipée d'un moteur intérieur, d'un réservoir fixe de carburant ou d'un appareil de cuisson ou de chauffage.		✓	✓	✓
Exempté si chaque personne porte son VFI.		✓		
Plus d'un extincteur d'incendie de classe 5BC si l'embarcation est équipée d'un appareil de cuisson ou de chauffage.				✓
Un dispositif de remontée à bord (échelle, plate-forme, etc.) si la hauteur à franchir est de plus de 0,5 mètres.				✓

Financial contribution from  
Avec le financement de



Transport Canada  
Transports Canada

OFFICE OF BOATING SAFETY  
BUREAU DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE



Canadian Power & Sail Squadrons  
Escadrilles canadiennes de plaisance  
1-888-277-2628 | www.cpsboat.ca